

Le travail du ministère, sauf celui qui intéresse l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est réparti entre 17 bureaux de district et cinq bureaux de sous-district établis à travers le pays ainsi qu'un bureau de district fixé à Londres. Pour sa part, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est appliquée par l'entremise de huit bureaux de district et 32 bureaux régionaux.

Section 1.—Services médicaux, dentaires et prothétiques

Services médicaux.—Le ministère des Affaires des anciens combattants met ses services médicaux à la disposition de tous les anciens combattants qui y ont droit à travers le Canada. Il dirige onze hôpitaux de traitement curatif, deux centres de convalescence et deux établissements consacrés au soin d'entretien des anciens combattants. Le 31 mars 1957, ces institutions disposaient de 9,285 lits. De plus, il existe dans les hôpitaux de traitement curatif des centres spéciaux pour l'étude et le traitement de l'arthrite, de la paraplégie, de la tuberculose, des maladies mentales et autres. Par ailleurs, 588 autres lits sont à la disposition des intéressés dans les pavillons des anciens combattants à Ottawa, Regina et Edmonton. Ces pavillons appartiennent au ministère, mais sont dirigés par les hôpitaux dont ils dépendent et partiellement administrés par le ministère lui-même. Dans les régions dépourvues d'établissements du ministère, les anciens combattants qui remplissent les conditions requises ont la faculté de se faire traiter aux frais du ministère par leur propre médecin et dans l'hôpital de leur choix.

Les membres des effectifs professionnels des hôpitaux du ministère sont employés à temps réduit. La plupart d'entre eux font partie de facultés de médecine et sont nommés membres du personnel des hôpitaux du ministère par les doyens des facultés de médecine intéressées. Ces hôpitaux collaborent étroitement avec les écoles de médecine, et celles qui sont à proximité d'une université s'adonnent activement à l'enseignement médical. Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada a autorisé les hôpitaux de traitement curatif du ministère à s'occuper de formation post-universitaire en médecine interne et en chirurgie, et la plupart d'entre eux sont également autorisés à mettre en œuvre des programmes de formation postsecondaire avancée intéressant les diverses spécialités médicales.

Le ministère a graduellement élargi un programme de recherche et de formation médicales mis sur pied en 1950. Durant l'année financière 1956-1957, quelque 95 travaux étaient en cours, requérant les services de 105 personnes. Le programme est varié et vise surtout l'état de santé d'anciens combattants d'un certain âge à l'égard desquels le ministère peut, mieux que quiconque, entreprendre des recherches. Au nombre des maladies à l'étude, mentionnons l'arthrite, l'hypertension et les affections cardiaques connexes, les affections chroniques des voies respiratoires et les maladies mentales. Cinq des plus importants hôpitaux du ministère possèdent des unités de recherches cliniques chargées de fournir des données fondamentales, notamment des analyses métaboliques détaillées. Le ministère dirige également des laboratoires d'isotopes à Toronto et à Montréal.

En 1956-1957, 30 personnes ont suivi divers cours grâce à l'aide financière que le ministère leur a fournie à même une subvention visant les recherches et la formation professionnelle. Des écoles de formation d'aides-infirmières ont continué de fonctionner à Halifax, Montréal et Toronto. Elles peuvent former 180 aides-infirmières par année. Ces écoles constituent une source de travailleurs compétents pour les hôpitaux du ministère. Le 31 mars 1957, 135 aides-infirmières étaient à l'emploi du ministère.

Au sein de ses hôpitaux de traitement curatif, le ministère poursuit un programme d'emplois pour internes et médecins à demeure. A la fin de mars 1957, environ 253 internes et médecins à demeure étaient au service du ministère. De plus, on a assuré la formation de 130 internes en thérapeutique, en ergothérapie, en physiothérapie, en psychologie, ainsi qu'à l'égard du travail en laboratoire et des services d'ordre médico-social. Ces programmes de formation sont institués en étroite collaboration avec les universités.

Des membres des forces armées, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Marine marchande du Canada ont été traités dans les hôpitaux du ministère à la demande et aux frais des ministères intéressés. Dans trois des hôpitaux de traitement curatif, on a établi